

11. Une définition des espaces verts qui diffère selon les acteurs :

L'espace vert est une entité complexe, dont la signification diffère selon les acteurs concernés (usagers, urbanistes, paysagistes, géographes, politiques, services techniques, écologues...). Il est donc intéressant de s'attarder sur les quelques définitions relatives à cette notion.

Dans un premier temps, Françoise Choay et Pierre Merlin présentent l'espace vert comme un « espace végétalisé, privé ou public, localisé à l'intérieur des zones urbaines ou urbanisables, et faisant l'objet d'une classification en typologie » (CHOAY, MERLIN, 1996). D'après ces auteurs, ce terme a acquis en partie un sens péjoratif, en particulier durant la période des grands ensembles, lorsqu'il servait essentiellement à désigner les grands espaces gazonnés, mais souvent vides en dehors des quelques arbres qui y étaient plantés, présents au pied des immeubles d'habitations (CERTU, 2001). Dans ce sens, les espaces verts désignaient alors des espaces sans éléments bâtis et non artificialisés, plutôt que des espaces liés à l'accueil du public comme cela peut être le cas de nos jours.

Dans un second temps, il est intéressant de se pencher sur la définition qu'en donne le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), pour lequel l'espace vert peut être décrit comme un ensemble comprenant les « parcs, jardins, espaces boisés ou cultivés, publics ou privés, dans les zones urbaines, périurbaines ou rurales » (CERTU, 2001). Cette définition nous montre le large éventail d'espaces pris en compte à travers ce terme générique.

Enfin, Hervé Brunon et Monique Mosser considèrent pour leur part l'espace vert comme un « espace public urbain planté de végétaux, sans clôture et de forme indéterminée » (BRUNON, MOSSER, 2006, p.121). A travers cette définition, les auteurs ne semblent plus considérer l'espace vert comme un terme générique, mais comme un espace à part entière, au même titre que les jardins ou les parcs urbains. Dans le cadre de cette étude, nous nous attacherons cependant à la notion d'espaces verts en tant que terme générique, comme cela est explicité dans les deux premières définitions.

Des deux premières définitions citées dans cette partie, il ressort donc un couple de notions importantes permettant de décrire ces espaces. D'une part, les espaces verts regroupent l'ensemble des espaces végétalisés des zones urbaines ou à urbaniser d'une commune, ainsi que des zones rurales de celle-ci.

D'autre part, ce terme regroupe à la fois des espaces privés et publics, que cette notion soit prise en compte du point de vue du foncier, puisque les espaces verts peuvent être des propriétés foncières de la collectivité ou appartenir à des personnes privées, ou qu'elle soit utilisée du point de vue de la fréquentation de ces espaces par le public. En effet, un espace vert privé du point de vue du foncier peut cependant faire l'objet d'une ouverture au public, et ainsi être nommé « espace public » au même titre que les espaces appartenant au pouvoir public (MEHDI, DI PIETRO, 2009).

12. Le classement en typologie de ces espaces verts :

François Choay et Pierre Merlin précisent dans leur définition que ces espaces verts peuvent faire l'objet d'un classement en typologie. Cette possibilité de hiérarchisation a fait l'objet de nombreuses études, visant toutes à proposer la typologie la plus adaptée à la diversité des espaces verts, que ce soit d'un point de vue urbanistique, environnemental ou autre.

Le CERTU (2001, p.74) propose de son côté une typologie conçue par l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF). Cette classification en treize types d'espaces, qui montre la multitude d'éléments présents derrière cette nomination, inclut ainsi les parcs, jardins et squares, mais également les espaces verts d'accompagnement (que cela concerne des voies, des bâtiments publics, des habitations ou des établissements industriels et commerciaux), les espaces verts des établissements sociaux ou éducatifs et des stades et centres sportifs, les cimetières, les campings, les jardins familiaux, les établissements horticoles à vocation publique, les espaces naturels aménagés et enfin les arbres d'alignement à l'unité sur la voirie publique, qu'ils soient groupés ou non.

Plutôt que d'utiliser le terme générique d'espaces verts qu'ils considèrent comme flou, certains urbanistes choisissent donc d'utiliser directement les terminologies associées à ces différents groupes et adaptées à chaque type particulier d'espace vert (parc, jardin, square, espace vert d'accompagnement...) (CERTU, 2001). Dans le cadre de cette étude, nous ne nous intéresserons qu'à la première catégorie de cette typologie, c'est-à-dire celle regroupant les « parcs, jardins et squares », et dans une moindre mesure, à la catégorie des « jardins familiaux ».

13. La caractérisation des parcs, jardins et squares publics :

a) Les parcs publics urbains :

La distinction entre un parc public et un jardin public dans un contexte urbain n'est pas toujours claire (BRUNON, MOSSER, 2006, p.123). Cependant, il peut être considéré dans un premier temps que les deux espaces se distinguent du point de vue de leur taille, puisque la surface du premier varie généralement entre un et plusieurs

centaines d'hectares. Le parc est ainsi vu par les gestionnaires comme un « grand jardin présentant un important couvert » (2006, p.122).

Le deuxième élément de distinction entre ces deux types d'espaces est lié à l'aménagement et à la gestion de leurs éléments naturels. Le parc sera ainsi géré à partir de techniques dites « forestières » (CERTU, 2001), le but étant d'obtenir un aspect naturel au sein de l'espace en question. Les parcs offrent ainsi généralement des plans d'eau et des massifs boisés, mais également des espaces créés, comme des pelouses ou des boisements (MURET, 1979, p. 227).

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous nous intéresserons plus particulièrement aux parcs dits « urbains », c'est-à-dire intégrés dans le tissu de la ville. Du fait de leur localisation, ils ont souvent pour vocation un usage récréatif, sportif ou de détente, et comportent donc en général des éléments permettant de telles activités, tels que des aires de jeux, des équipements sportifs divers, des bancs ou encore des tables de pique-nique. Emmanuel Boutefeufu définit ainsi le parc urbain de manière complète comme « un espace public, clos ou non, allant de 5 à 3000 hectares, aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs floraux, généralement doté d'un plan d'eau, et dont l'emprise est souvent mitoyenne d'une propriété privée [...] ou attenante à une propriété publique [...]. » (BOUTEFEUFU, 2005).

b) Les jardins publics et les squares :

Caroline Mollie-Stefulesco (MOLLIE-STEFULESCO, 1993, p.301) définit le jardin public comme « un espace aménagé comportant un choix de végétaux dont la disposition, la culture et l'entretien obéissent à des intentions de raffinement ». Sa gestion est donc basée sur des techniques « horticoles » (CERTU, 2001), contrairement aux parcs basés sur un aménagement plus naturel.

Le Dictionnaire des Jardins et Paysages (THEBAUD, 2007) définit quant à lui le jardin public à travers une approche plus fonctionnelle, puisqu'il le voit comme « un lieu de promenade accessible à tous ».

Ainsi, nous pouvons voir le jardin public comme un espace aménagé et planté, ouvert au public et ayant une vocation de détente, de promenade et éventuellement ludique.

Il semble assez complexe, à travers les définitions existantes, de différencier de manière claire le jardin public et le square. Jean-Pierre MURET assimile même en partie les deux notions, puisqu'il définit le jardin public comme « un espace de dimension réduite conçu comme un lieu de détente » et le square comme un espace proposant qui plus est une fonction de rencontre (MURET, 1979, p.213). Nous pouvons tout de même établir que cette appellation originaire d'Angleterre, apparue en France durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, correspond dans la majorité des cas à des jardins clos et

de petite taille. Ils sont d'autre part régulièrement aménagés au cœur d'une place (MOLLIE-STEFULESCO, 1993, p.309).

Les espaces verts considérés dans cette étude, qu'ils soient des parcs, des jardins ou des squares, demeurent des lieux ouverts à tout public, même s'ils peuvent parfois imposer des horaires d'ouverture. Cette caractéristique répond alors en général à un besoin ou une demande en termes de sécurité, que ce soit de la part des usagers, des riverains ou de la collectivité elle-même.

14. Le classement des parcs et jardins publics de Tours :

Cette étude étant inscrite dans le programme GESSOL relatif aux espaces verts de l'agglomération tourangelle, nous nous attacherons à partir de maintenant aux cas de ses parcs et jardins publics, et plus particulièrement à ceux de la ville de Tours. Les paragraphes suivants s'attachent ainsi à décrire l'offre en espaces verts proposée par celle-ci. Sur la carte suivante, nous pouvons voir la répartition des espaces verts sur le territoire de la ville de Tours :

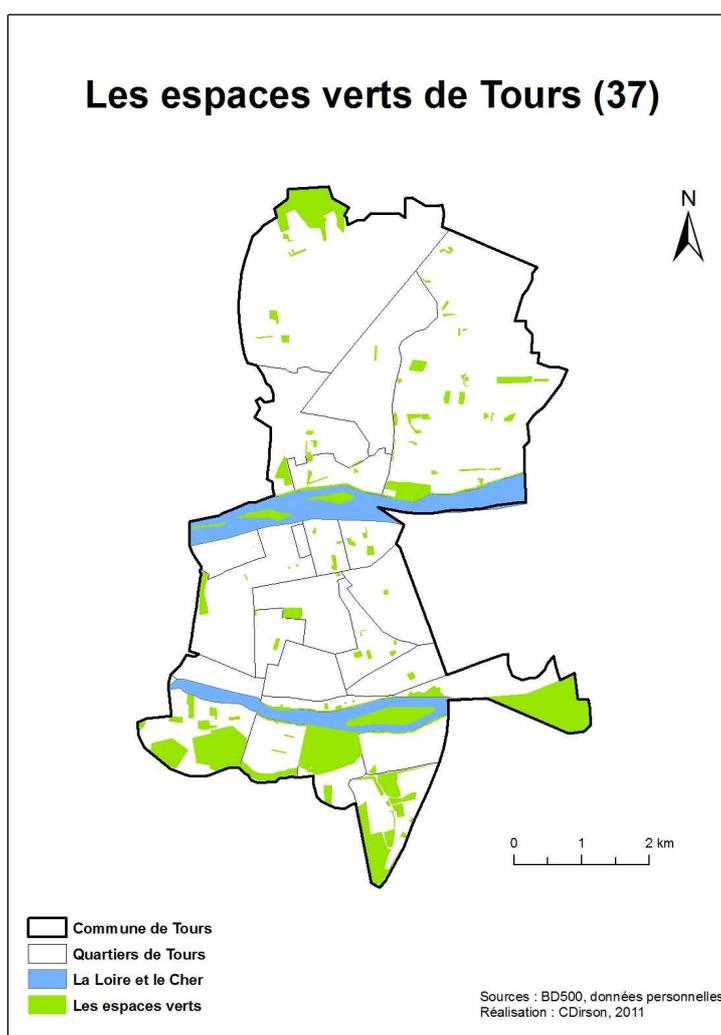


Figure 1 : Répartition des espaces verts de la ville de Tours
Réalisation : C. Dirson, 2011

a) Le règlement général propre aux espaces verts de la ville de Tours :

Les espaces verts de la ville de Tours sont régis dans un premier temps par le même règlement général (voir Annexe 1), qui les considère de manière globale comme des « lieux de détente et de convivialité mis à la disposition du public ». Ils sont considérés comme « principalement destinés aux promeneurs à pied »¹. La circulation motorisée y est donc interdite, celle des cycles également (sauf pour les enfants de moins de 6 ans), excepté dans le cas de dispositions contraires.

Ces espaces sont accessibles de manière libre, bien que certains d'entre eux soient clos et régis par des horaires. L'accès des chiens et autres animaux de compagnie tenus en laisse y est autorisé, sous réserve du respect de certaines règles par les propriétaires (propreté, comportement...).

D'autres articles présents dans ce règlement général légifèrent par ailleurs le comportement des individus, le respect de l'environnement, l'utilisation des structures ludiques et de loisirs, les activités libres des usagers ou encore les activités relevant d'une autorisation.

Au-delà de cette réglementation générale, chaque typologie de parcs et jardins pourra proposer ses propres règlements spécifiques. Ils seront explicités si besoin est dans les parties correspondantes.

b) L'historique de la création des parcs et jardins publics de Tours :

Afin de mieux cerner les différents types de parcs et jardins publics existant au sein de la ville de Tours, il est intéressant d'établir un rapide historique de leur création. En effet, l'aspect symbolique de certains parcs et jardins, ainsi que les événements qui peuvent être liés à leur aménagement ou leur création, sont autant de faits qui auront un impact sur l'image que le public a de ces espaces et donc sur leur fréquentation.

La création des parcs et jardins tourangeaux s'est essentiellement étalée sur les 150 dernières années, mais peut être divisée en quatre périodes clés, correspondant au contexte politique, social et économique de l'époque.

- *Les jardins historiques :*

Dans un premier temps, on peut distinguer le cas des jardins historiques, pour la plupart créés, réaménagés ou ouverts au public durant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle ou le début du 20^{ème} siècle. Ces jardins, parfois construits à l'instigation des habitants des différents quartiers de Tours, sont aujourd'hui devenus des symboles de la ville.

¹ Cf. Article 2 du Règlement général des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air de la ville de Tours (**Annexe 1**).

Parmi eux, on peut citer le jardin Botanique, le plus ancien de la ville, conçu à l'origine en tant que jardin de la faculté de Médecine par un pharmacien passionné de botanique. Le potager et le jardin des plantes médicinales qui y étaient cultivés permettaient à l'époque de nourrir le personnel de l'hôpital de Tours.

Le jardin historique le plus emblématique de Tours est sans doute le jardin des Prébendes d'Oé, créé en 1874 par les frères Eugène et Denis Bühler, célèbres paysagistes de l'époque (Parc de la Tête d'Or à Lyon en 1857, réaménagement du parc du Thabor à Rennes en 1868). Créé à l'époque dans le but d'assainir le quartier alors constitué d'une prairie marécageuse, il est devenu par la suite un élément emblématique du quartier, permettant à celui-ci de se développer et de connaître son cachet actuel. Ce jardin est également inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et s'est vu attribuer le label « Jardin Remarquable » par le Ministère de la Culture et le Conseil national des parcs et jardins.

Au titre de ces jardins historiques figurent également le jardin du musée des Beaux-arts ou encore le square François Sicard, situés à proximité de la Cathédrale de Tours. Ce dernier a été créé suite à une souscription publique engagée par les habitants du quartier.

- *Les espaces verts liés à la Loire et au Cher :*

Dans un deuxième temps, il est intéressant de considérer les grands espaces verts liés à la Loire et au Cher au sein de la ville. En effet, dans les années 60, sous l'instigation du maire de l'époque Jean Royer, le Cher a subi des travaux de déviation et de viabilisation de son cours, ainsi qu'un aménagement de ses rives.

A ces travaux s'ajoute le remblaiement des zones inondables situées au sud du Cher, ce qui a mené à la création d'îles et de lacs autour de cette zone (Ile Honoré de Balzac, Parc du Lac de la Bergeonnerie, Lac des Peupleraies...). A la même époque au sein de la Loire, l'Ile Simon, alors encore habitée, est déclarée zone inondable et transformée en parc public.

- *Les espaces verts liés aux grandes périodes de construction :*

Une troisième période à prendre en compte est celle correspondant à l'après-guerre et en partie à la création des zones résidentielles et des grands ensembles au sein de la ville, dans les années 70. Au cours de cette période, des enclaves sont aménagées au sein des îlots de bâtiments afin de permettre à la population d'accéder à une forme de nature. Ces jardins sont aujourd'hui considérés comme des « jardins de quartier » et concernent l'essentiel des quartiers de la ville, comme par exemple ceux de Beaujardin, de Velpeau ou encore des Rives du Cher.

- *Les grands espaces naturels ou agricoles acquis par la ville :*

La dernière période correspond à l'extension de la superficie des espaces verts tourangeaux dans les années 2000, suite à l'acquisition par la ville de nombreux espaces naturels ou agricoles, principalement situés au nord et au sud de la ville. Ainsi, les possibilités d'achat de zones agricoles, comme celle de la Cousinerie, permettent à la ville de gérer des parcs de dimensions très importantes (jusqu'à plus de 300 hectares dans le cas des parcs forestiers de Larçay-Les Hâtes) et de les ouvrir au public.

Au sud de la ville, la modification de la loi Barnier concernant les zones inondables empêche à la même époque la ville d'urbaniser la Plaine de la Gloriette, qui devient alors elle aussi un parc public et plus largement un cœur de nature au sein de la ville de Tours.

- *Les jardins familiaux, partagés et de proximité :*

A ces parcs et jardins publics, il est intéressant d'ajouter les jardins dits *familiaux, partagés* ou *de proximité* de la ville, qui se sont construits tout au long de l'histoire de la ville. Les premiers concernent 1278 parcelles de 100 à 200 m² réparties sur 16 sites de l'agglomération et confiées à 14 associations chargées de leur bonne gestion. Ils ont pour vocation de « faciliter l'accès à la terre pour les habitants des villes, ne disposant pas de surface cultivable, et ainsi leur offrir la possibilité de produire à moindre coût des légumes à usage familial » (Ville de Tours, 2009).



Photo 1 : Jardins familiaux de la Bergeonnerie dans le sud de la ville de Tours



Photo 2 : Entrée de parcelle dans les jardins de la Bergeonnerie

c) Le classement utilisé par le Service des Parcs et Jardins de Tours :

Afin de traiter au mieux leur gestion, la ville de Tours classe les parcs et jardins publics de son territoire en trois grandes catégories, très fortement liées à l'historique présenté dans le paragraphe précédent : les « jardins historiques », les « jardins de quartier » et les « parcs ou espaces de loisirs ».

Dans le but de mieux se rendre compte des spécificités et des fonctions associées à chacune de ces catégories, les tableaux suivants ont été réalisés, suite à un

entretien avec Mme Chasseguet, Directrice du service des Parcs et Jardins de la ville de Tours, et avec l'aide d'une publication de la ville (Service Parcs et Jardins de la Ville de Tours, 2010) et de recherches personnelles.

- *Les jardins historiques :*



Photo 3 : Statue dans le jardin des Prébendes



Photo 4 : Jardin des Prébendes d'Oé, vue sur le plan d'eau



Photo 5 : Jardin des Prébendes d'Oé, vue sur le kiosque à musique, élément caractéristique des jardins du 19^{ème} siècle

Les jardins historiques de la ville de Tours sont issus de la tradition paysagère et horticole du 19^{ème} siècle. Ce sont souvent des lieux de souvenir, qui permettent une meilleure connaissance de la diversité des espèces végétales. Certains éléments y sont caractéristiques, comme le kiosque à musique, élément architectural typique des jardins de cette époque, les statues et autres œuvres d'art disséminées le long des allées (en particulier des sculptures réalisées par l'artiste tourangeau François Sicard), la clôture encadrant généralement le jardin, les arbres remarquables et centenaires, ou encore les bâtiments anciens et à caractère patrimonial parfois inclus dans l'enceinte du jardin.

La fréquentation des jardins historiques va souvent bien au-delà de la population riveraine, sans doute du fait de leur notoriété. Trois d'entre eux sont qui plus est intégrés au sein de musées, ce qui les rend particulièrement accessibles aux personnes les visitant.



Photo 6 : Jardin Henry de Ségogne, situé dans le centre ancien de Tours



Photo 7 : Cèdre du Liban planté en 1804 dans le jardin du musée des Beaux-arts



Photo 8 : Jardin du musée des Beaux-arts, vue sur le jardin à la française

Ces jardins historiques se caractérisent en outre par des spécificités semblables au niveau de leur gestion et de leur réglementation¹ :

- Ils sont soumis à des horaires d'ouverture (horaires A, B ou C, explicités en pied de page du tableau suivant, ou horaires propres au bâtiment auquel ils sont reliés), et sont donc clos
- Lorsqu'il y en a, l'accès aux pelouses est autorisé (sauf dans le cas du jardin du musée des Beaux-arts, du square François Sicard et du carroi aux Herbes ; uniquement sur les pelouses identifiées dans le cas du jardin Botanique et du jardin des Prébendes d'Oé)
- La circulation à vélo et les jeux de ballon y sont interdits



Photo 9 : Jardin Botanique, vue sur les parterres de fleurs depuis un ginkgo biloba



Photo 10 : Le plus ancien jardin de Tours, le jardin Botanique

La ville de Tours dénombre quinze de ces jardins historiques, dont les caractéristiques propres, en ce qui concerne leur localisation, leur structure, leur création et les éléments qui les composent, sont présentées dans le tableau suivant. La dernière colonne s'attache aux activités présentes à proximité de ces espaces, qui pourront avoir une influence sur la fréquentation et donc les usages qui leur sont attribués.



Photo 11 : Jardin Botanique, vue sur les parterres et les arbres remarquables



Photo 12 : L'un des parcs animaliers du jardin Botanique



Photo 13 : Jardin François Sicard, situé face au musée des Beaux-arts

¹ Cf. Règlement particulier n°1 relatif aux jardins historiques de la ville de Tours, disponible sur leur site internet : www.tours.fr

--- JARDINS HISTORIQUES ---

JARDINS	Quartier SECTEUR	Surface (m ²)	Date de création	Horaires	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Mobilier, éléments caractéristiques	Equipements ludiques et sportifs	Animations	Style, concepteur, particularités	Activités à proximité / Usages observables	
Parc Colbert la Source	Saint Symphorien NORD	9260	19 ^{ème} siècle	A	Arbres : cèdres centenaires, séquoia, ginkgo, houx remarquable, plantes vivaces ; Pelouses (autorisées)	Bancs, source d'eau, bassin	Non	Non	- Style paysager - Propriété des Sœurs Franciscaines, gestion par la ville	Résidence sénior, clinique / Repos, calme, intimité, contemplation	
Jardin du Musée de Gemmail	Centre OUEST	259	19 ^{ème} siècle	D	Parterres de fleurs	Non (lieu de passage)	Non	Musée du Gemmail	- Cour du musée	Centre historique	
Jardins du Vieux Tours	Cour des Chanoines	Centre OUEST		A	Magnolia de Soulange		Non	Non		Centre historique	
	Carroi St Martin				Aubépine		Non	Non			
	Carroi aux Herbes				Hortensias, pelouses (non autorisées)		Jeux d'enfants	Non			Non
	Jardin H. de Ségogne				Palmier de Chine, mûrier		Non	Non			
	Square Flandin				Deux arbres	Bancs, fontaine à eau	Non	Non			Cour pavée
Square Sourdillon	Centre OUEST	1251		A	Sycomore, pelouses (autorisées)	Bancs	Jeux d'enfants	Installations temporaires d'œuvres contemporaines	Appartient au terrain d'un hôtel particulier datant du 2 nd Empire	Centre historique, université	
Jardin Botanique	Rabelais Tonnellé OUEST	50780	1843	B ¹	- Arbres remarquables (ginkgo biloba de plus de 150 ans, séquoia géant, cyprès chauve, orme d'Amérique, sophora du Japon), centaines d'espèces dans l'arboretum - 3000 espèces végétales (magnolias persistants...), végétaux asiatiques et américains ; Pelouses (autorisées pour certaines) - Plantes tropicales, médicinales, aromatiques, bulbeuses et ornementales	- Bancs - Orangerie (plantes tropicales), serres, chapelles - Cours d'eau, bassins aux nymphéas, étangs, bassins	Jeux d'enfants, parcs animaliers (tortues, émeus, wallabies, flamants roses, animaux de la ferme), volières	Expositions, activités pédagogiques, ateliers de découverte (« Dimanche Vert » organisé chaque mois)	- Jardin botanique (arboretum à l'anglaise, jardin des simples, jardin alpin...) - Concepteur : Jean-Anthyme Margueron, pharmacien féru de botanique	- Hôpital et université à proximité - Jardin scientifique d'observation et de découverte de la nature - Détente, promenade	
Square François Sicard	Cathédrale EST	2740	1864	A	- Arbres et arbustes disposés de manière irrégulière : platanes, marronniers ; Arbres centenaires et/ou remarquables : tilleuls, marronniers, magnolias, tulipier de Virginie, arbusier... - Parterres fleuris, pelouses (non autorisées)	- Bancs, stèle contemporaine dédiée à Honoré de Balzac (par J-F. Wiert), buste de Michel Colombe (par Dandelot), sculptures... - Cascade, ruisseau, bassin	Non	Non	- Jardin paysager - Paysagiste : Eugène Bühler - Jardin dédié au sculpteur tourangeau François Sicard	- Lycée, clinique, cathédrale et centre historique et culturel à proximité - Détente, calme	
Jardin du Musée des Beaux-Arts	Cathédrale EST	11300	1801, réaménagé en 1900	D	Cèdre du Liban datant de 1804 (« Arbre remarquable de France » depuis 2001) ; Jardin régulier : haies d'ifs taillés en créneaux, buis en boules, parterres en mosaïciculture (1600 plantes : bégonias, coléus, semperflorens, echeverias, achyranthes, santolines, alternantheras, ...), ancien boulingrin ; Jardin paysager : mûriers, marronniers, tilleuls, charmes, micocouliers ; Pelouses (non autorisées)	- Bancs, sculptures (réalisées par F. Sicard et J. Becquet), éléphant Fritz (naturalisé en 1903), œuvres d'art contemporaines - Corps de logis des 17 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles	Jeux d'enfants	Installations temporaires d'œuvres d'art contemporaines	- Jardin régulier « à la française » et jardin paysager « à l'anglaise » - Accolé au musée des Beaux-Arts	- Lycée, clinique, cathédrale et centre historique et culturel à proximité - Détente, calme, lecture	
Jardin de l'école de musique		15148		D	Pelouses (autorisées)						
Jardin Mirabeau		5600	1891	A	Arbres remarquables (platanes, tilleuls, marronniers centenaires, févier d'Amérique, micocouliers, épicias, sophoras du Japon, arbre de Judée, magnolia de Soulange, grand sapin d'Espagne, ginkgos bilobas) ; Pelouses (autorisées)	- Bancs, kiosque (1891), sculptures et buste - Fontaine	Jeux d'enfants, aire sportive		- Ancien cimetière - Concepteur : L-E. Madelin (alors jardinier en chef du J. Botanique)	- Clinique, école à proximité -	
Square de la Préfecture	Centre CENTRE	4800	Ouverture au public : 1932	A	Platane centenaire, marronniers, mimosas, ginkgo biloba, magnolia grandiflora, févier d'Amérique, ifs, oranger des osages, bouleau fastigié ; Rosiers grimpants, lilas des Indes, arbre de soie ; Plates-bandes florales (rosiers) ; Pelouses (autorisées)	Bancs, statue d'Anatole France (par François Sicard)	Non	Illuminations de nuit durant la période des fêtes de fin d'année, installations temporaires	- Jardin composite mi-français mi-paysager - Paysagistes: L. et R. Decorges	- Gare, centre des congrès, lycée à proximité	
Jardin des Prébendes d'Oé	Centre OUEST	43730	1874	B	Arbres plantés en groupes de mêmes espèces en nombre impair (cèdres, platanes, séquoias géants, tilleuls, cyprès chauves), arbres de collection (tulipier, chêne rouge, ginkgo), aulnes, ponciriers, pins, prunus, marronniers, parroties de Perse, cryptomerias, paulownias, magnolias ; Vastes pelouses (autorisées pour certaines), parterres de fleurs (pivoines), rosiers, plantes vivaces...	- Bancs, statues, sculptures, œuvre de M. Audiard représentant L. Senghor, kiosque à musique (1875), petit kiosque - Lac (cygnes, canards et héron), rivière, cascade, « bassin de Ronsard », pontons de bois	Jeux d'enfants, buvette selon la saison	Spectacles et ateliers, théâtre, journées thématiques, rencontres littéraires	- Jardin paysager français du 19 ^{ème} s. qualifié de jardin à l'anglaise - Paysagistes : frères Bühler - « Jardin Remarquable », inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	- Quartier résidentiel - Détente, promenade, espace de jeux de pour les enfants et les familles	

¹ Pour les parcs et jardins publics de Tours concernés par ces tableaux, les horaires ayant cours sont les suivants (Service Parcs et Jardins de la Ville de Tours, 2010) :

- **Horaires A** : 1^{er} novembre au 31 mars = 9h00 – 17h30 / 1^{er} avril au 31 mai = 9h00 – 19h00 / 1^{er} juin au 30 septembre = 9h00 – 20h00
- **Horaires B** : 1^{er} novembre au 31 mars = 7h45 – 17h30 / 1^{er} avril au 31 mai et septembre, octobre = 7h45 – 19h00 / 1^{er} juin au 31 août = 7h45 – 22h00
- **Horaires C** : 1^{er} novembre au 31 mars = 9h00 – 17h30 / 1^{er} avril au 31 mai et octobre = 9h00 – 19h00 / 1^{er} juin au 30 septembre = 9h00 – 20h30
- **D** : Horaires de l'établissement auquel appartient le parc ou le jardin

- *Les jardins de quartier :*

Les jardins de quartier sont souvent vus comme des jardins de proximité, des lieux de vie, de rencontre et de passage souvent dotés d'aires de jeux pour les enfants, de nombreux bancs et éventuellement de bassins, de fontaines ou de jeux d'eau. Ils sont sensiblement différents les uns des autres, du point de vue de leur structure, en particulier de leur surface, des équipements qu'ils offrent et des personnes qui les fréquentent. Malgré tout, on constate que ces jardins sont majoritairement fréquentés par des habitants du quartier, et notamment par des familles et des enfants.



Photo 14 : Square Jacques Monod, situé dans le quartier des Deux Lions



Photo 15 : Jardin Rabelais, renommé depuis jardin Andrée Chedid



Photo 16 : Rosiers dans le jardin Rabelais

Du point de vue de l'historique précédent, ces jardins sont en partie liés aux périodes de construction de la ville. Le tableau suivant est construit selon la même forme que le précédent, sans la colonne concernant les animations qui n'a pas été jugée opportune dans le cas de ces jardins de quartier. En effet, les animations mises en place dans ce type de jardins sont rares voire inexistantes.



Photo 17 : La Coulée Verte, dans le quartier des Deux Lions



Photo 18 : Les salons-jardins dans le quartier des Deux Lions



Photo 19 : Jardin des Rives du Cher

Ces jardins de quartiers présentent souvent des similitudes du point de vue de leur structure et des équipements qu'ils proposent : soit des jeux d'enfants, des bancs et d'autres éléments du même genre permettant l'accueil et le confort des familles riveraines, soit uniquement des bancs et éventuellement des bassins ou autres équipements

La ville de Tours dénombre une cinquantaine de jardins de ce type, dont la création remonte en général à l'aménagement des quartiers environnants. Ces jardins de quartier sont caractérisés par les spécificités suivantes :

- Ils ne sont pas soumis à des horaires d'ouverture et sont donc accessibles à tout moment
- Ils sont ouverts (mis à part le Square Jacques Monod qui est clos)
- Lorsqu'il y en a, l'accès aux pelouses est autorisé dans 29 de ces jardins¹
- La circulation des cycles est autorisée (dans les allées principales et à vitesse réduite afin de ne pas gêner les autres usagers) dans les jardins suivants : Bouzignac, François 1^{er}, Gabrieli, Léonard de Vinci, Meffre, Delpérier, Ockeghem, René Boylesve, des Ursulines, Mail Bonaparte et Square Monsoudun
- Les jeux de ballon sont autorisés (dans les espaces dégagés) dans les jardins suivants : René Boylesve, Nicolas Frumeaud, Bouzignac



Photo 20 : Place Foire le Roi, situé près de la rue Colbert dans le centre de Tours



Photo 21 : Jardin René Boylesve sur la place de Strasbourg

Comme dans le cas précédent, le tableau qui suit présente les caractéristiques propres à une trentaine de ces jardins de quartier.

¹ Cf. Règlement particulier n°2 relatif aux jardins de quartier de la ville de Tours, disponible sur leur site internet : www.tours.fr

--- JARDINS DE QUARTIER ---								
JARDINS	Quartier SECTEUR	Surface (m ²)	Date de création	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Mobilier, éléments caractéristiques	Equipements ludiques & sportifs	Style, concepteur, particularités	Activités à proximité / Usages observables
Mail Bonaparte	Europe NORD	8000	1966	Arbres à floraison printanière (Prunus), massifs de fleurs	Bancs, bassin	Aire de jeux de boules		Zone pavillonnaire, lycée / Promenade
Jardin Chateaubriand		6836		Cornouillers, hortensias, rosiers...	Bancs, bassin	Jeux d'enfants		Crèche / Détente
Jardin de la Grenouillère	Monconseil NORD	1,1 ha	Récent	Chênes, érables, cornouillers, pommiers, prunus à pivoines chinoises	Plan d'eau	Non	Arrosage à l'eau de pluie du gymnase voisin	Collège / Promenade
Square de la Borde	Ste Radegonde NORD	874		Arbres ; Pelouse	Bancs	Non		
Jardin Prosper Mérimée	Centre CENTRE	3133	Rénovation : 2005	Févier épineux, paulownia, figuier, cornouiller, rosiers sauvages, viorne...	Bancs	Non		Eglise, centre ancien, parking
Jardin de Beaune Semblançay		429	Vestiges et fontaine Renaissance	Parterres de buis et autres plantes basses, arbres fruitiers, rosiers lianes	Bancs, façade Renaissance (vestiges d'un ancien hôtel), fontaine	Non	- Jardin romantique - Coussins créés par l'artiste Cécile Pitois	Centre historique / Calme, repose
Place Foire le Roi		815		Tilleuls, pelouse, arbustes en pots	Bancs, fontaine de 1835 dont le bassin date de 1512	Non	Une zone de la place est destinée en été aux terrasses des bars à proximité	Centre historique, bars / Passage, terrasses
Jardin du Vert Galant		434		Albizias, rosiers, jasmins				Centre historique
Cour Edouard André		170		Palmier de Chine, glycine, vigne de Coignet	Non	Non	Cour pavée	Centre historique
Carroi Louise Labé		336		Rosiers grimpants sur arcades, bambous				Centre historique
Jardin Léonard de Vinci	Gare CENTRE	6000		- Magnolias, prunus, lilas des Indes, haies d'ifs, rosiers	Fontaine	Non	- Place minérale plantée : relie l'architecture de la gare et du palais des congrès (J.Nouvel) - Paysagiste : Yves Brunier	Gare / Passage, attente pour les usagers des gares routière et ferroviaire
Jardin Delpérier	Centre OUEST	2450	Récent	Arbres divers	Bancs	Jeux d'enfants, aire sportive	Parvis planté	Ecole, centre historique
Square Boris Vian	Rabelais Tonnellé OUEST	1503		Prunus à fleurs, cornouillers, lilas botaniques, lilas des Indes	Bancs	Jeux d'enfants		Hôpital
Place Nicolas Frumeaud		3680	Rénovation : 1998	Tilleuls, bambous, plantes vivaces, rosiers grimpants et couvre-sol géraniums tapissants...	Bancs, bowlingrin, bassin, platelages bois	Aire de jeu de boules		Hôpital
Jardin d'Aumont	Halles OUEST	725	Rénovation : années 2000	Bouleaux, arbres de Judée, arbustes de collection sur tige (Hydrangeas) et en buisson, plantes vivaces (Géraniums)	Bancs	Non		Université, centre historique
Jardin Rabelais (Jardin Andrée Chédid)	Giraudeau OUEST	2530	Réaménagement: 2000	Hêtres taillés, prunus à fleurs, tilleuls argentés, rosiers à grandes fleurs	Bancs, fontaines	Non	Rebaptisé « Jardin Andrée Chédid » durant le Printemps des Poètes 2010 (affichage de ses poèmes)	Collège, marché, parking / Promenade, passage, arrêt
Jardin René Boylesve	Strasbourg OUEST	8110	Réaménagement: 2000	Arbres, arbustes, cornouillers, lilas, viornes, glycines en arbre, légumineuses (fabacées)...	Bancs, jets d'eau	Jeux d'enfants, jeux d'eau, tables de tennis de table	Redessiné par les paysagistes de Tours pour l'ouvrir sur le quartier	Marché / Détente, lieu très fréquenté par les enfants
Jardin des Ursulines	Cathédrale EST	4204		Lilas, rosiers grimpants sur arcades, arbustes divers...	Bancs	Non	Clos par l'enceinte primitive de Tours	Centre historique, clinique / Détente
Jardin Velpeau	Velpeau EST	3072	Rénovation récente	Prunus, féviers, plantes vivaces	Bancs, monument commémoratif, bassin	Jeux d'enfants, aire sportive		Ecole / Enfants, jeux, activités sportives
Jardin André Theuriet	Sanitas EST	3233	27/10/07 (rénovation urbaine)	Arbres exotiques (lin nain de Nouvelle-Zélande, bananiers, palmiers de Chine, bambous, kiwis), plantes aromatiques (céleri, sauge parfum d'ananas, houttuynia)	Bancs, ponton de bois	Aire sportive (jeux de ballon)	- Jardin exotique - Paysagistes : P. Ferret et C. Boudvin (en concertation avec les habitants)	Collège, Palais des Sports et Centre de Vie du Sanitas
Jardins Meffre et Saint Paul		8144	Réaménagement: 1998	Arbres divers	Bancs	Jeux d'enfants, aire sportive	Réaménagement prévu bientôt	Collèges, équipements sportifs
Jardin de la Rotonde	Rotonde EST	2490		Albizzia (arbre à soie), savonnier, érable de Cappadoce, parterres de rosiers paysagers	Bancs	Jeux d'enfants, aire de jeu de boules		Bibliothèque / Repos
Square Jean Mazoué		3138		Prunus à fleurs, massifs floraux	Bancs, fontaine	Non	Fait office d'entrée d'école	Ecole
Jardin Beaujardin	Beaujardin EST	5000	Réaménagement: 2002	Arbres de grande taille, arbustes de collection	Bancs	Jeux d'enfants		Habitations / Familles, enfants
Jardins de Rocheminard	J. Bouzignac	Rocheminard EST	A partir de 1965	Séquoias	Bancs	Jeux d'enfants, jeux d'eau, aires de jeux de ballon	- Lien entre les Rives du Cher et les grandes zones d'habitation - Jardin Ockeghem enclavé entre les immeubles d'habitation et le Cher	Autoroute, zones d'activités, école / Espace ludique fréquenté par les enfants et les familles
	J. Ockeghem					Jeux d'enfants, tables de tennis de table		
	Jardin Gabrieli					Jeux d'enfants		
Jardins des Rives du Cher	Rives du Cher SUD	2 ha		Arbres ; Rosiers, vivaces ; Pelouses	Bancs	Jeux d'enfants	Lien entre les Rives du Cher et les zones d'habitation	Ecole, université / Familles, enfants
Square Jacques Monod	Deux Lions SUD	1146		Arbres fruitiers, haies naturelles, carrés de plantes condimentaires...	Bancs	Jeux d'enfants		Habitations / Enfants
La Coulée verte et la promenade sud		5318		Alignements d'arbres forestiers et ornementaux, prairies, graminées, plantes vivaces aux allures tropicales	Bancs	Non	Cheminement permettant de relier les différentes habitations du quartier	Université, habitations / Passage, promenade
Les salons-jardins		1,9 ha		Prunus, arbustes persistants taillés, plantes vivaces, rosiers, graminées...	Bancs, platelages en bois	Non		Université / Déjeuner, détente, passage

- *Les parcs ou espaces de loisirs :*

Les parcs ou espaces de loisirs enfin, sont des espaces de vastes surfaces avant tout destinés à des activités ludiques ou sportives (jogging, vélo, marche...). Ils présentent des caractéristiques semblables au niveau de leur structure, des équipements et des activités qu'ils proposent : équipements sportifs ou ludiques, animations et espaces pédagogiques, vastes surfaces, aires de pique-nique... ainsi que des éléments plus classiques comme des bancs, des tables de pique-nique et des aires de jeux d'enfants.

Ces espaces sont souvent liés à la présence d'un point d'eau, que ce soit un fleuve ou une rivière comme dans le cas des promenades de la Rive Nord de la Loire ou des Rives du Cher, ou d'un lac comme dans le cas du parc du Lac des Peupleraies.



Photo 22 : Parc Honoré de Balzac, situé au cœur d'une île artificielle située sur le Cher



Photo 23 : Aire de skate et de roller au sein du Parc Honoré de Balzac

Du point de vue de l'historique des espaces verts de Tours vu précédemment, les parcs de loisirs sont constitués à la fois des espaces liés à la Loire et au Cher et des anciens espaces naturels ou agricoles, acquis par la ville dans les années 2000. Ils concernent les zones de Tours situées autour de la Loire et au nord de celle-ci, ainsi que les zones liées au Cher ou situées au sud de celui-ci.



Photo 24 : Le Vallon de la Bergeonnerie, fréquenté par les joggeurs



Photo 25 : L'île Simon, située sur la Loire



Photo 26 : Terrain de football dans le Vallon de la Bergeonnerie

Ces espaces de loisirs se caractérisent par les spécificités suivantes, relatives à leur règlement spécifique :

- Ces parcs sont ouverts et ne présentent donc pas de clôture (mis à part les parcs forestiers de Larçay – Les Hâtes et l’Ile Simon)
- L’accès y est permanent, il n’y a pas d’horaires d’ouverture (sauf Ile Simon, réglementée par les horaires de catégorie B et les parcs forestiers de Larçay – Les Hâtes, régis par les horaires de catégorie C)
- Lorsqu’il y en a, l’accès aux pelouses y est autorisé
- La circulation des vélos y est autorisée, dans les allées uniquement, et à vitesse réduite
- Les jeux de ballon y sont autorisés (sauf dans le cas des Promenades des Rives de la Loire et du Cher)



Photo 28 : Promenade des Rives Nord du Cher, au sud du quartier des Rives du Cher



Photo 27 : Le Parc du Lac de la Bergeonnerie, au sud du Cher

La ville de Tours en dénombre seize, décrits dans le tableau suivant qui présente les caractéristiques propres à chacun de ces parcs, de la même manière que dans les tableaux précédents. La dernière colonne s’attache là encore aux activités présentes à proximité de ces parcs de loisirs, et qui pourront avoir une influence sur la fréquentation de ces parcs et donc sur les usages qui leur sont attribués.

--- PARCS DE LOISIRS ---

JARDINS	Quartier SECTEUR	Surface	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Mobilier, éléments caractéristiques	Equipements ludiques & sportifs	Animations	Date de création, particularités, faune rencontrée	Activités à proximité / Usages observables
Parc de la Cousinerie	Mettray Notre-Dame-d'Oé Tours	45 ha	Boisements : chênes, frênes, merisiers ; Arbustes à baies, fruitiers ; Arbres centenaires ; Prairies humides	- Kiosques, tables de pique-nique, bancs - Mare, ruisseau	Jeux d'enfants, aire de skate et roller, aires sportives		- Ancien site agricole - Faune intéressante : oiseaux, grenouilles, crapauds...	Hôpital / Promenade, jeux
Bois des Douets	NORD	3,6 ha	Chênes, charmes, châtaigniers				- Oiseaux : grimpeaux, sitelles, mésanges...	Lycées / Jogging, promenade
Bois du Mortier	Europe NORD	9111 m²	Chênes, pins, érables...	Bancs	Jeux d'enfants			Ecole / <i>Poumon vert</i> du quartier, détente
Promenade Rive Nord de la Loire		5,1 km	Flore ligérienne	Aire de pique-nique		Parcours intégré dans « la Loire à Vélo »	- Faune ligérienne	Marche, promenade, vélo
Ile Simon	Centre OUEST	3,85 ha	Robiniers faux acacias, arbres remarquables (platane en cépée, magnolias, marronniers) ; Jacinthes	Bancs, œuvre d'art contemporaine	Jeux d'enfants, aire de skate		- Ile naturelle habitée jusqu'en 1960 - Lieu de nidification des oiseaux de la Loire	Université / Footing, détente, espace pédagogique
Parc de Sainte Radegonde	Sainte Radegonde EST	15 ha	Arbres en bouquet ou remarquables (cèdre de l'Himalaya, sapin d'Espagne, liquidambers), prunus à fleurs ; Pelouses ; Géraniums	Tables de pique-nique, bancs	Jeux d'enfants, espace animalier (lamas), aire sportive	Non	- Créé en 1977 - Contient un espace protégé de 1,3 ha où vivent des cerfs Sikas	Maison de retraite / Repas, marche, jeux, zone pédagogique, familles
Parc du Lac de la Peupleraie	Rocheperard CENTRE	20,5 ha			Aire sportive			Voile, canoë, pêche / Détente
Promenades des Rives Nord du Cher	Rives du Cher SUD	2,9 km	Noisetiers de Byzance, saules pleureurs	Bancs			- Cygnes, canards sur le Cher	Ecole, habitations / Vélo, jogging, marche, passage
Parc Honoré de Balzac	Fontaines SUD	24,8 ha		Bancs, tables de pique-nique	Jeux d'enfants, aires sportives (skate, ballon), parc animalier (lamas, moutons noirs, chèvres)		- Ile artificielle - « Rivière artificielle » en cours	Découverte de la nature, détente, activités ludiques et sportives, promenade
Promenade des Rives Sud du Cher	Fontaines	3,1 km	Noisetiers de Byzance, saules pleureurs	Bancs			- Cygnes, canards sur le Cher	Université, club de voile et aviron, piscine / Vélo, jogging, marche, passage
Parc du Lac de la Bergeonnerie	Deux Lions SUD	36 ha (Lac : 18)	Saules, peupliers	- Bancs, tables de pique-nique - Lac	Jeux d'enfants, aire sportive (Cercle de Voile de Touraine)		- Faune du Lac : castor, grenouilles, cygnes...	Université, résidences étudiantes, jardins familiaux et centre aquatique / Activité sportives (voile, jogging, vélo...), promenade, familles, lieu très fréquenté à l'heure de midi
Plaine de la Gloriette	Deux Lions Gloriette SUD	40 ha aménagés (120 à terme)	Bois, plaines	Bancs, tables, aires de pique-nique	Jeux d'enfants, aire pour cerf-volant, acrobanc, golf, « Maison du Parc », buvette	Journées à thème, découverte du jardin, foire aux plants, festivals	- Jardin potager expérimental et biologique, jardin du vent - Accès Petit Cher et Loire à Vélo	Commerces, golf, université / <i>Poumon vert</i> de la ville, activités de plein air (marche, course, vélo, cerf-volant), sensibilisation à l'environnement, espace pédagogique
Promenade du Petit Cher	Deux Lions Gloriette SUD	6 km	Cornouillers ; Orchidées sauvages			Parcours intégré dans « la Loire à Vélo »	- Créé en 1998 - Hérons cendrés, rousserolle effarvée...	Université et commerces / Promenade, footing, passage vers la Plaine de la Gloriette
Vallon de la Bergeonnerie	Bergeonnerie SUD	1,6 ha	Chênes, charmes, érables, robiniers faux-acacias, merisiers ; Flore naturelle du sous-bois : fragon, petit houx aux baies rouges		Aire sportive (terrains de football)		- Oiseaux nicheurs	Université, résidences étudiantes / Lieu de passage, pratiques sportives
Parc de Grandmont	Grandmont SUD	12,19 ha	Chênes, charmes, châtaigniers, pins noirs				- Géré par un plan de gestion forestière	Universités et lycée au sein du bois / Promenade, passage
Parc forestiers de Larçay – Les Hâtes	Chambray-lès-Tours - St-Avertin SUD	367 ha (400 ha à terme)	Forêts et clairières (futaie feuillue, résineux et feuillus des Landes), arboretum forestier ; Grandes pelouses naturelles ; Landes	- Bancs, tables de pique-nique - Petit étang	Aires sportives, parcs animaliers (daims, cerfs), bornes de courses d'orientation	Balades et joggings organisés	- Parc forestier géré par l'ONF, mares, étangs, pistes cavalières	Education à l'environnement, détente, promenade

2. Les acteurs en charge des espaces verts à Tours

21. La démarche d'embellissement de la ville de Tours :

La Ville de Tours a initié en 1995 une démarche d'embellissement, visant à améliorer la qualité et l'identité des espaces publics urbains de la ville. En ce sens, le cas des espaces verts est évidemment largement concerné. Ce plan est basé sur différents principes (issus de documents fournis par le Service des Parcs et Jardins de la ville Tours) parmi lesquels :

- Les espaces publics urbains, et donc en particulier les espaces verts dans notre cas, sont conçus comme des « lieux de vie », dans le cadre desquels il est nécessaire de répondre « aux besoins et aux attentes et de la population »
- Tous les quartiers, et donc les trois typologies de parcs et jardins publics dans le cas de notre étude, sont concernés et seront traités de manière équitable, avec une même recherche en termes de qualité et d'efforts fournis
- La conception, la création et la gestion d'éventuels travaux d'embellissement se fera de manière « transversale » et dans un objectif commun de qualité, et ce, grâce à une « équipe pluridisciplinaire »
- Une « concertation en amont avec les riverains » sera organisée, afin de mieux répondre à leurs attentes

Dans le cadre de ce plan, la ville souhaite également diversifier au maximum l'offre en termes d'espaces verts (et plus largement en termes d'espaces publics), tout en « affirm[ant] l'identité de la ville » et en tentant de « renfor[cer] sa lisibilité ».

La ville cherche notamment à mettre en place des « principes de projet » pour chaque typologie d'espace public considérée. Ainsi, dans le cas des espaces qui nous concernent dans cette étude, c'est-à-dire les parcs et jardins publics « à dominante végétale », les projets auxquels a réfléchi la ville sont les suivants :

- **Axes fluviaux** (comme dans le cas des Promenades des Rives de la Loire ou du Cher) : « cortège mi-forestier mi-ornemental, formes arborées libres »
- **Parcs urbains** (comme dans le cas du Parc de Sainte-Radegonde ou Honoré de Balzac) : « espace de liberté, ambiances champêtres, nappe d'herbacées »
- **Jardins emblématiques de la ville** (c'est-à-dire ceux que nous avons appelés ici les jardins historiques de la ville) : « identité valorisée »
- **Jardins de quartier** (comme dans le cas du Jardin Rabelais ou des Jardins de Rochepinard) : « espace de nature urbaine, ouvert sur le quartier, avec des éléments d'agrément (fontaine, jeux, bancs...) »

22. Le Service des Parcs et Jardins de la ville de Tours :

Le service Parcs et Jardins de la ville de Tours est composé de 230 personnes. Contrairement à d'autres villes équivalentes en termes de superficie et de population, la conception et la gestion des parcs et jardins de la ville de Tours sont effectuées en interne, notamment par les deux paysagistes du service. La ville ne passe donc pas de concours, sauf dans le cas où elle n'est pas maître d'ouvrage du projet. Ainsi en 2007 dans le quartier du Sanitas, c'est un cabinet extérieur qui a conçu l'actuel Jardin André Theuriet, dans le cadre d'un plan de rénovation urbaine.

La conception ou le réaménagement d'un espace vert au sein de la ville de Tours commence par une analyse du paysage ainsi qu'une analyse des besoins. Cela passe par une rencontre avec les futurs utilisateurs du site, c'est-à-dire dans la plupart des cas la population riveraine. Ces rencontres sont généralement organisées directement par le service des Parcs et Jardins, mis à part dans le cas d'un quartier ANRU, pour lequel c'est l'animateur du quartier qui organise cette réunion.

Au cours de ces rencontres, un diagnostic de la situation actuelle est présenté aux riverains présents, qui peuvent ensuite donner leur avis sur les points à traiter. Plus tard, un groupe de travail, autrement appelé *comité de pilotage*, est constitué, dans le but de résoudre les éventuels problèmes qui se poseraient durant le projet. Ce groupe de travail est constitué d'un ou deux élus, de membres des services concernés (« Circulation, stationnement, transport », « Eau potable » ou encore « Voirie et réseaux »), ainsi que des personnes ayant souhaité s'inscrire.

Les élus entrant plus particulièrement en jeu dans les actions liées à la conception et à la gestion des parcs et jardins publics de la ville sont :

- L'élue déléguée aux espaces verts, aux parcs et jardins, à l'animation du patrimoine naturel et à l'archéologie
- L' élu délégué à l'urbanisme, au patrimoine et à la valorisation des espaces paysagers
- L' élu délégué aux travaux sur l'espace public urbain, aux infrastructures urbaines, aux réseaux et à l'hygiène

3. Les fonctions associées aux espaces verts dans une ville :

Au sein d'une ville, les espaces verts constituent des lieux d'usages divers, liés à leur structure, aux aménagements qu'ils proposent, à la gestion qui en est faite ou encore au contexte de leur création. Ils permettent une aération profitable du tissu urbain (CERTU, 2001), jouant au sein de celui-ci des rôles diversifiés. Les paragraphes qui suivent, présentant ces rôles et plus particulièrement l'un d'entre eux, sont basés sur la partie du projet de fin d'études de F. BOUGE (2009, pp.15 et suivantes) qui leur est consacrée.

Le premier de ces rôles est donc un rôle urbanistique, dans le sens où les espaces verts sont assimilables à « un maillage [...] de verdure » distribué au sein de la ville, s'opposant en cela au bâti et à la ville dite « construite » (CERTU, 2001). En ce sens, ils remplissent des fonctions urbanistiques spécifiques telles que l'absorption des eaux de pluie, la contribution à l'esthétique de la ville, le renforcement de la lisibilité de celle-ci et donc la possibilité d'une identification de la part des populations aux sites qui la composent, et enfin une protection contre les nuisances sonores.

Le second de ces rôles est environnemental. A travers les végétaux qui les composent, les espaces verts permettent d'épurer les différents quartiers de la ville, de fixer les diverses pollutions présentes dans l'air, de réguler la température de la ville et enfin d'offrir de l'ombre aux citoyens.

Enfin, le troisième rôle des espaces verts est celui qui nous concerne le plus précisément dans ce projet de recherche : le rôle social. Les espaces verts peuvent être vus comme proposant aux populations d'une ville quatre fonctions principales :

- **Une fonction de détente**, permettant aux habitants d'oublier ce qui peut être considéré comme les inconvénients de la vie urbaine (nuisances sonores ou visuelles, pollution, encombrement...), et à travers cela d'améliorer leur qualité de vie
- **Une fonction culturelle**, liée à l'histoire et à la symbolique entourant ces différents espaces verts, au contexte politique, social et économique de l'époque de leur création, ainsi qu'au passé de la ville
- **Une fonction ludique et sportive**, liée à la présence d'équipements récréatifs et/ou sportifs (jeux d'enfants, terrains de sport, jeux d'eau, parcours de santé...)
- **Une fonction pédagogique et de découverte** : qui a pour but de développer chez les populations usagères une curiosité pour la diversité de la nature et une meilleure connaissance de celle-ci

Ces quatre fonctions peuvent se retrouver dans les parcs et jardins de la ville de Tours présentés dans les tableaux précédents, à travers les usages qui en sont faits par les différentes populations.